

Le départ en formation de l'Assistante maternelle

Acquérir de nouvelles compétences, conforter ses connaissances, perfectionner son savoir-faire... Aider à trouver un nouvel employeur, c'est tout l'objectif des formations qui vous sont proposées par Iperia. Un programme spécifiquement conçu pour les Assistantes maternelles.

IPERIA a labélisé **l'Institut de Formation Pratique** pour mettre en œuvre ses formations sur votre secteur.

Généralités :

IPERIA propose dans son catalogue des formations à destination des Assistantes maternelles. Il labélise des organismes de formation (l'Institut de Formation Pratique) pour organiser ces formations en région.

- L'accord d'un seul employeur est nécessaire pour suivre la formation
- Ni l'employeur, ni l'Assistante maternelle ni le RAM ne payent cette formation, c'est un fonds spécial qui finance les actions de formation
- Les modalités d'inscription sont très simples et faciles à réaliser :

- Remplir le bulletin et le signer
- Joindre une copie de l'agrément
- Joindre une copie du bulletin de salaire (Pajemploi)
- Joindre un RIB de l'employeur (Pour paiement indemnités de l'Assistante maternelle)
- Poster / déposer le tout à votre RAM

Les frais :

- Vous percevez une indemnité de 4.47 € de l'heure de formation
- Vous percevez des frais de déplacement de 0.211 € / Km
- Le nombre de Km à prendre en compte est celui compris entre le lieu de la formation et le lieu d'habitation de l'Assistante maternelle
- Vous percevez 12€ forfaitaires par repas
- Le remboursement des frais se fait sur le compte de votre employeur (D'où le RIB demandé à l'inscription). Votre employeur vous rembourse.

La formation

- Si vous avez un ancien passeport de formation, il faut indiquer son numéro sur le bulletin d'inscription et l'apporter lors de la première journée de formation
- Pour connaître les dates et lieux des formations demandées par les RAM de votre région, il faut envoyer un mail à ifp-lorraine@orange.fr et nous vous communiquerons le récapitulatif des formations programmées
- Vous pouvez sélectionner une formation dans le catalogue IPERIA et demander à votre RAM si elle peut se mettre en place

Quelques chiffres :

- Il faut 8 Assistantes maternelles inscrites sur une session pour mettre en place une formation
- Si la formation se déroule en dehors du temps de travail (99% des cas) vous ne devez pas remplir le tableau page 4
- Vous avez un volume de 58 heures de formation chaque année même si vous n'avez travaillé qu'une heure sur l'année concernée)
 - Si ces 58 heures sont consommées, vous aurez à nouveau 58 heures l'année suivante
 - Si ces 58 heures ne sont pas consommées elles sont perdues, vous aurez à nouveau 58 heures l'année suivante et pas plus (pas de cumul d'une année sur l'autre).
- Une Assistante maternelle qui souhaiterait partir chaque année en formation aurait droit à : 58 heures + toutes les formations à la sécurité sans décompte d'heures.

Il est très important de renvoyer rapidement son bulletin d'inscription (et ses documents au complet) si l'on souhaite participer à une formation.

Il est très important de faire savoir à votre RAM que vous voulez suivre une formation : vous serez peut-être seule dans votre RAM mais vous complèterez peut-être le groupe du RAM voisin qui pourra, grâce à vous, mettre en place sa formation en atteignant le chiffre de 8 inscrites !